

## HONORAIRES

Vos honoraires (en Euros TTC) seront de :

- **Option mandat exclusif :**

- **Option mandat préférence :**

- **Option mandat simple :**

### Je choisis l'option :

Ils seront à notre charge, sauf choix de l'option "honoraires charge acquéreur".

Ils seront exigibles le jour où l'opération sera effectivement conclue et constatée dans un acte écrit, signé des deux parties, conformément à l'article 74 du décret n° 72-678 du 20 juillet 1972.

**Option :** "honoraires charge acquéreur", cochez cette case  , "honoraires partagés", cochez cette case  :

Dans ces cas le prix paragraphe "PRIX" s'entend honoraires inclus.

